

## Déclaration liminaire CAPD du 22 février 2018

Madame l'inspectrice d'académie,

Aujourd'hui, les premières promotions à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles du Haut-Rhin vont être actées.

Le SE-Unsa n'a jamais été favorable à la création d'un grade qui, à terme, ne concernera que très peu de collègues.

Rappelons-le, le SE-Unsa défend depuis toujours un avancement pour tous au rythme le plus favorable. Si les collègues qui feront une carrière complète seront dorénavant assurés de pouvoir tous accéder à la hors classe, nous jugeons que les mettre en concurrence sur la base du mérite est tout-à fait dommageable.

Pour nous, chaque agent devrait pouvoir envisager la possibilité d'atteindre ce grade, en particulier pour atteindre un indice supérieur avant son départ en retraite. Nous dénonçons ainsi le poids prépondérant de l'appréciation donnée par l'IA-DASEN par rapport aux points d'ancienneté dans la plage d'appel.

Le SE-Unsa dénonce une promotion au mérite qui laissera de côté un bon nombre de collègues qui n'ont pourtant pas démerité. De plus, la limitation du nombre d'avis par catégorie rend le système particulièrement injuste et subjectif. Comme vous avez fait le choix de ne pas appliquer de quotas par circonscription, vous avez été amenée à « dégrader » les avis des IEN dans certaines appréciations finales. Cela n'est pas très transparent et suscite beaucoup d'incompréhension. Avez-vous créé une hiérarchie dans les fonctions ? Certains éléments pris en compte vont-ils au-delà de ceux prévus dans les textes réglementaires ?

Par ailleurs, il nous paraît hasardeux d'évaluer la « valeur professionnelle » d'un agent sans critères plus précis.

Les appréciations littérales auxquelles nous avons pu avoir accès n'ont apparemment fait l'objet d'aucune harmonisation en amont, ni dans leur forme, ni dans les compétences évaluées.

Certaines comportent des informations factuellement erronées.

Nous déplorons aussi quelques remarques contreproductives car inutilement blessantes et donc démobilisatrices.

Le ministère vous a conseillé d'accorder une attention toute particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions, conformément au protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Ces préconisations ont visiblement été ignorées : dans le vivier 1, on passe ainsi de 64% de femmes chez les promouvables à 46% parmi les promus. Il reste encore du chemin à parcourir aux évaluateurs pour changer de paradigme !

Pour terminer, le SE-Unsa vous demande de réétudier vos appréciations finales chaque année pour que tous les collègues éligibles puissent avoir un espoir d'accéder à ce nouveau grade.

Merci pour votre attention.